

Maître Gérard VILON GUEZO

Docteur en droit privé/science criminelle

Enseignant-Chercheur en droit pénal – Université d'Orléans

Diplômé de l'Institut Français de Géopolitique

Diplômé du Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques de Paris

Avocat au Barreau de Versailles (FRANCE)

avocats@vilon-guezo.com

À

Monsieur le Procureur de la Cour pénale internationale

Bureau du Procureur – CPI

Post Office Box 19519

2500 CM, La Haye, Pays-Bas

otpinformationdesk@icc-cpi.int

Lundi, le 4 août 2025,

Objet : Communication au titre de l'article 15 §1 du Statut de Rome relative aux exactions armées perpétrées dans les zones septentrionales de la République du Bénin

Monsieur le Procureur,

Depuis 2021, la République du Bénin, État partie au Statut de Rome et engagé dans une dynamique de consolidation républicaine et de stabilité régionale, est confrontée à une série d'attaques armées sur son flanc septentrional. Celles-ci, menées par des groupes jihadistes transnationaux, ont visé tant ses forces de défense que certaines populations civiles désarmées.

Dans une perspective d'alerte stratégique et de mobilisation juridique (étant ressortissant béninois), la présente communication se fonde sur l'article 15 §1 du Statut de Rome pour porter à la connaissance du Bureau un ensemble de faits établis, susceptibles, selon votre appréciation souveraine, de fonder l'ouverture d'un examen préliminaire.

I. Élément matériel des crimes allégués

Les incursions armées recensées ont principalement concerné les départements de l'Atacora et de l'Alibori. Plusieurs localités sont affectées de manière récurrente : Porga, Kaobagou, Karimama, Monsey, Kérou, ou encore la zone du parc W. Ces attaques se traduisent, entre autres, par :

- L'embuscade meurtrière d'avril 2025 dans la zone du parc W, ayant causé la mort de **54 soldats béninois**, dans ce qui constitue l'assaut le plus sanglant contre les forces régulières du pays ;
- Le **massacre de quinze civils à Kaobagou**, entre le 1er et le 3 mai 2023, dans un contexte de terreur organisée contre des communautés rurales ;

- Des enlèvements, menaces ciblées, et intimidations contre les relais administratifs et éducatifs dans plusieurs villages frontaliers.

Et, il sera spécifié que la liste de ces attaques n'est pas exhaustive.

La multiplication des faits, leur mode opératoire et la zone de déploiement suggèrent l'action coordonnée de groupes armés transfrontaliers affiliés à des réseaux régionaux connus, notamment le JNIM et l'EIGS.

II. Fondements juridiques en droit international pénal

Les éléments matériels et contextuels réunis permettent, sans anticipation de jugement, d'envisager une double qualification au regard du Statut de Rome :

a) Crimes de guerre (article 8)

Les attaques visant les forces armées béninoises, dans un contexte de conflit armé non international, peuvent relever des crimes de guerre en ce qu'elles consistent en des actes hostiles dirigés contre des cibles militaires dans le cadre d'hostilités non déclarées, mais persistantes. La jurisprudence (par ex. *Prosecutor v. Lubanga*, CPI, 14 mars 2012) admet que la qualification peut s'appliquer en l'absence de belligérance conventionnelle si les conditions du conflit armé sont réunies : intensité et organisation.

b) Crimes contre l'humanité (article 7)

Les assassinats de civils à Kaobagou et dans d'autres localités présentent des éléments convergents avec la définition d'une **attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile**, au sens de l'article 7 §2-a du Statut. La jurisprudence (ex. *Kunarac*, TPIY, 2001) précise que la systématité n'exige pas une centralisation militaire, mais peut résulter d'un schéma répétitif d'agression orientée vers une cible démographique ou territoriale. Le caractère civil des victimes, l'absence de justification militaire, et la nature planifiée des agressions constituent ici des indices suffisants pour ouvrir l'analyse.

III. Contexte régional aggravant et position du Bénin

Le Bénin ne saurait être appréhendé isolément dans la cartographie des violences asymétriques en Afrique de l'Ouest. Les attaques documentées s'inscrivent dans l'extension géographique d'un théâtre sahélien en délitement, à la faveur d'une porosité frontalière croissante. Le **triangle (Alibori, Est-Burkina, et sud-ouest Niger)** est aujourd'hui reconnu comme une zone à haute intensité sécuritaire.

Face à cette menace, l'État béninois a adopté une **posture responsable**, combinant opérations de sécurisation (ex. : dispositif « Mirador »), mobilisation diplomatique régionale (coalition d'Accra), et **ouvertures d'enquêtes judiciaires nationales**, notamment à la suite du drame de Kaobagou.

La présente démarche n'a donc nullement vocation à suppléer, contester ou concurrencer l'autorité des juridictions béninoises. Elle se veut **complémentaire, stratégique et préventive**, en cohérence avec l'esprit du préambule du Statut de Rome, qui confère à la Cour une mission subsidiaire en cas de gravité extrême, d'inaction ou d'obstacle manifeste.

IV. Nécessité d'un examen préliminaire

Le déclenchement d'un examen préliminaire au sens de l'article 15 §1 permettrait :

- de documenter de manière centralisée l'ensemble des faits survenus depuis 2021 ;
- de qualifier juridiquement les différents épisodes d'agression, au regard des normes pénales internationales ;
- d'identifier les chaînes de commandement ou de soutien, au-delà du seul territoire béninois, en cohérence avec les principes de compétence étendue et de responsabilité hiérarchique.

Cette saisine se veut **un acte de vigilance lucide, en soutien à la préservation de l'intégrité territoriale et institutionnelle du Bénin**, et dans l'intérêt supérieur des populations exposées à la terreur.

Un **bordereau de pièces** numérotées, datées, sourcées, et intégralement vérifiables est joint en annexe. Il comprend des articles de presse reconnus, des communiqués officiels du gouvernement béninois, ainsi que des déclarations d'organisations internationales. Toute demande de complément pourra être satisfaite.

Je me tiens à la disposition de votre bureau pour toute suite que vous jugerez utile de réserver à la présente communication.

Restant particulièrement attentif à vos observations, je vous assure, Monsieur le Procureur, de ma très haute considération.

Gerard VILONGUEZO

Gérard VILON GUEZO,
Avocat

Bordereau de pièces

Pièce n°1

Date : 8 décembre 2022

Événement : Discours du Président Patrice Talon devant l'Assemblée nationale

Source : Agence Anadolu – « Lutte contre le terrorisme : Patrice Talon appelle à une action concertée et intelligente des États ouest-africains »

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/lutte-contre-le-terrorisme-patrice-talon-appelle-%C3%A0-une-action-concert%C3%A9e-et-intelligente-des-etats-ouest-africains/2758891>

Résumé : Le Président Talon expose la stratégie offensive du Bénin contre les groupes jihadistes, y compris des opérations transfrontalières visant à « frapper l'ennemi jusque dans ses repères ».

Pièce n°2

Date : 4 mai 2023

Événement : Ordonnance d'enquête suite au massacre de Kaobagou

Source : VOA Afrique – « Le Bénin ordonne une enquête après des attaques qui ont tué 15 civils dans le nord »

<https://www.voanews.com/a/le-b%C3%A9nin-ordonne-une-enqu%C3%AAt-apr%C3%A8s-des-attaques-qui-ont-tu%C3%A9-15-civils-dans-le-nord/7078454.html>

Résumé : Le gouvernement annonce l'ouverture d'une enquête judiciaire nationale sur le massacre de quinze civils à Kaobagou (1–3 mai 2023).

Pièce n°3

Date : 23 avril 2025

Événement : Communiqué du porte-parole du gouvernement, Wilfried L. Houngbédji

Source : ADL Magazine (relais VOA/Reuters) – « Le Bénin titube après une attaque terroriste : 54 soldats décédés »

<https://adf-magazine.com/fr/2025/02/le-benin-titube-apres-une-attaque-terroriste-des-plus-meurtrieres/>

Résumé : Le gouvernement confirme officiellement le bilan de 54 soldats tués dans l'attaque du parc W, rectifiant les chiffres erronés circulant sur les réseaux sociaux.

Pièce n°4

Date : 19 avril 2025

Événement : Déclaration du Général Fructueux Gbaguidi, chef d'état-major des armées

Source : RFI – « Bénin : huit soldats tués dans deux attaques jihadistes dans le nord du pays »

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250418-b%C3%A9nin-huit-soldats-tu%C3%A9s-dans-deux-attaques-jihadistes-dans-le-nord-du-pays>

Résumé : Hommage solennel rendu aux soldats tombés à Point Triple ; confirmation de la détermination des forces armées et annonce d'une riposte « avec force et constance ».

Pièce n°5

Date : 25 avril 2025

Événement : Communiqué du ministre de la Défense nationale

Source : Le Monde (AFP) – « Le Bénin renforce sa coopération avec le Burkina et le Niger pour faire face au terrorisme »

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/04/25/le-benin-renforce-sa-cooperation-avec-burkina-et-niger-pour-faire-face-au-terrorisme_6134508_3212.html

Résumé : Annonce du renforcement des patrouilles conjointes et du partage de renseignements avec les pays voisins, en vue d'enrayer les incursions armées transfrontalières.

Pièce n°6 :**Date :** 1er – 2 décembre 2021**Événement :** Attaque djihadiste contre un poste militaire à Porga.**Source :** Wikipédia – https://en.wikipedia.org/wiki/Porga_attack**Résumé :** Des hommes armés attaquent un poste avancé à Porga, dans le département de l'Atacora. Deux soldats.

Pièce n°7 :**Date :** 8 février 2022**Événement :** Attentat contre des gardes forestiers dans le parc W.**Source :** Wikipédia – https://en.wikipedia.org/wiki/W_National_Park_massacre**Résumé :** Une explosion d'engin improvisé tue huit personnes, dont des militaires et des écogardes, en mission dans la zone frontalière.

Pièce n°8 :**Date :** 26 avril 2022**Événement :** Incendie d'un poste de police à Monsey.**Source :** ISS Africa – <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Eng-WAR-42.pdf>**Résumé :** Un groupe armé affilié au GSIM incendie un poste de police, emportant des armes et du matériel.

Pièce n°9 :**Date :** 8 – 10 septembre 2022**Événement :** Attaques multiples et enlèvements à Karimama.**Source :** ISS Africa – [idem pièce 3]**Résumé :** Attaques successives avec engins explosifs contre des convois militaires, enlèvements de civils, et intimidation des populations locales.

Pièce n°10 :**Date :** 1er – 3 mai 2023**Événement :** Massacre de civils à Kaobagou.**Source :** ADF Magazine – <https://adf-magazine.com/2023/06/benin-togo-show-risks-rewards-of-civil-mil-security-collaboration>**Résumé :** Quinze civils, dont des femmes et enfants, sont exécutés. Le gouvernement béninois annonce une enquête officielle.

Pièce n°11 :**Date :** 2 mars 2025**Événement :** Attaque avec IED à Karimama.**Source :** VOA – <https://www.voanews.com/a/gunmen-1-soldier-killed-in-northern-benin-attack/7994426.html>**Résumé :** Un soldat béninois est tué dans une attaque à l'explosif. Neuf assaillants sont neutralisés.

Pièce n°12 :**Date :** 15 février 2025**Événement :** Embuscade mortelle contre des soldats béninois.**Source :** VOA – <https://www.voanews.com/a/militant-attack-kills-6-benin-soldiers-army-spokesperson->

Résumé : Six militaires béninois sont tués dans une attaque attribuée à un groupe armé dans le nord du pays.

Pièce n°13 :

Date : 8 janvier 2025

Événement : Attaque du « Point Triple » – zone frontalière.

Source : Wikipédia – https://en.wikipedia.org/wiki/2025_Point_Triple_attack

Résumé : Attaque coordonnée dans la zone de convergence des frontières Bénin–Burkina Faso–Niger. Environ 30 soldats tués.

Pièce n°14 :

Date : 24 avril 2025

Événement : Déclaration officielle du ministère turc des affaires étrangères.

Source : https://www.mfa.gov.tr/no_-92_-benin-de-meydana-gelen-teror-saldirisi-hk.en.mfa

Résumé : Condoléances adressées par la Turquie au Bénin après une attaque terroriste dans le parc W.

Pièce n°15 :

Date : 2025

Événement : Analyses régionales sur l’extension du jihadisme vers le Bénin.

Source : Understanding War / Clingendael – <https://www.understandingwar.org/backgrounder/africa-file-april-24-2025-jnim%E2%80%99s-growing-pressure-benin-turkey-somalia-salafi-jihadi>

Résumé : Études stratégiques sur la pénétration du GSIM et de l’EIGS dans le nord du Bénin, et la fragilisation des zones frontalières.

Pièce n°16 :

Date : 26 avril 2022

Événement : Attaque du poste de police de **Monsey** (commune de Karimama, département de l’Alibori)

Source : **Reuters** – article “*At least one police officer killed in attack on north Benin police station*” (26 avril 2022) [reuters.com](https://www.reuters.com)

Résumé : Des assaillants non identifiés ont pris d’assaut le commissariat de Monsey avant l’aube, tuant au moins un policier et en blessant plusieurs autres. Le bâtiment a été incendié, et des armes ont été volées. L’attaque est présentée comme un effet de débordement des violences liées aux groupes militants des pays voisins.

Qualification pénale possible : *Crime de guerre* – attaque coordonnée contre une installation publique et le personnel chargé du maintien de l’ordre, dans un contexte de conflit armé non international.